



20

SNUipp-FSU65 BP 841 65000 Tarbes Cedex
siège : ancienne école Jules Ferry, 7 Rue André Breyer à Tarbes
• tél : 05 62 34 90 54 • fax : 05 62 34 91 06
• courriel : snu65@snuipp.fr • site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année, je me syndique !
merci de communiquer ce courriel à tous les maîtres de l'école

chers collègues,

1) organisation journée de grève du jeudi 20 novembre

comme nous vous l'indiquions, cette journée se situe dans le cadre de la semaine d'action nationale organisée par la FSU.

La réunion intersyndicale nationale qui s'est tenue à Paris le 17 octobre 2014 n'a pas pu déboucher sur une décision d'action commune.

- AG des personnels : 9h30 dans les locaux de la FSU65 (et du SNUipp) 7, rue André Breyer à Tarbes

- audience à la direction académique à 11h30

Nous nous rendrons en manif à la direction académique.

2) permutations informatisées

la saisie des vœux sur I-Prof (SIAM) se fera à compter du jeudi 20 novembre à 12h et jusqu'au mardi 9 décembre à 9h.

Voir la circulaire et les 2 nouveautés ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1914>

3) campagne DIF 2015/2016 : voir l'article en ligne sur notre site (circulaire et formulaire à remplir) <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1910>

attention : les dossiers doivent parvenir à la DIPER, après transmission à votre IEN, pour le 23 janvier 2015 délai de rigueur.

4) mesures animateurs TICE : où en est-on sur ce dossier ?

voir l'article en ligne ici : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1925>

5) rappel :

- Réunion d'Information Syndicale le mercredi 19 novembre de 15h à 18h dans nos locaux (7 rue André Breyer à Tarbes)

- RIS : direction d'école (simplification des tâches administratives) le mercredi 21 janvier de 15h à 18h dans nos locaux

Nous vous remettons une attestation de présence si vous décidez de ne pas vous rendre à une anim péda (rattrapage temps de RIS hors temps de classe).

6) si vous annulez votre participation à une animation pédagogique (pour cause de RIS ou de non remboursement des frais de déplacement) pensez également à informer les formateurs qui doivent l'animer pour qu'ils puissent adapter les dispositifs qu'ils ont prévus. Manifestement les IEN ne les informent pas tous des annulations qu'ils reçoivent de votre part.

7) rappel :

Pensez à créer votre compte-électeur dès maintenant : ici : <http://elections.snuipp.fr/65> pour pouvoir voter entre le 27 novembre et le 4 décembre. L'identifiant pour le vote que vous avez reçu dans la notice ne suffit pas pour voter. Vous devrez également saisir le mot de passe que vous aurez créé pour votre compte-électeur ...

**bien cordialement
joëlle noguère**